



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SP ICT Services de soutien numérique et d'intégration des systèmes	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-227032/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-22-3877032	Date 2023-05-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-626-41422	
File No. - N° de dossier 626zm.21120-227032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-06-06 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holden, Carole	Buyer Id - Id de l'acheteur 626zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9217 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 007

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question N° 21 :

En ce qui concerne le domaine fonctionnel 4.8 Infrastructure, au critère coté CTC2, et basé sur les conseils inclus selon "l'ambition numérique du gouvernement du Canada 2022", en ce qui concerne l'utilisation de logiciels services (SaaS) pour les exigences infonuagiques, dans le but d'éviter une future dette technique. Le Canada accepterait-il des projets de référence dans lesquels la solution fut fournie par un fournisseur approuvé de logiciel service dans le cadre d'un accord-cadre infonuagique du gouvernement du Canada (c.-à-d. Salesforce, MS Dynamics, ServiceNow, etc.)? Une transformation numérique fournissant une solution SaaS n'aurait pas accès directement à l'infrastructure, à la mise en réseau et aux capacités générales d'hébergement. Cependant, il s'agit toujours d'un service infonuagique hébergé sur une plateforme infonuagique approuvée pour le Gouvernement du Canada et rencontrerait les standards d'hébergement du Gouvernement du Canada ainsi que la conformité. Est-ce que ce serait acceptable?

Réponse N° 21 : Oui, ce serait acceptable.

Question N° 22 :

Le révision n° 8 de la modification de l'invitation n°004 indique :

« À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO1, article 2.0, iv; À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO2, article 2.0, iv; Au formulaire 1; et Au formulaire 2 :

Supprimer : *La valeur globale du projet excluant les taxes (coût global du projet pour le client)*

Insérer : **La valeur globale du projet excluant les taxes (coût global des prestations fournies par le soumissionnaire pour le client) »**

Le révision n° 8 a rendu peu clair ce que le SCC recherche. Veuillez confirmer que le révision n° 8 doit se lire « La valeur globale du projet excluant les taxes (coût global du projet pour le client) » et que l'exigence e) est le montant facturé par le soumissionnaire qui représente f) le pourcentage du coût total.

Réponse N° 22 : La valeur globale du projet fait référence à la valeur des tâches ou des services contractuels fournis par le soumissionnaire (ou, le cas échéant, sa société mère, sa filiale, sa société affiliée ou toute autre entité associée) à l'organisation ; et n'inclut pas les coûts internes.

Question N° 23 :

Pour les critères obligatoires et cotés qui exigent une valeur globale minimale du projet, pouvez-vous confirmer si l'inflation doit être prise en compte ? Par exemple, si un projet qui s'est terminé en 2015 avait un revenu total de 1 million de dollars, les revenus à déclarer dans la réponse à la DP seraient-ils de 1 million de dollars, ou seraient-ils de 1,24 million de dollars (1 million de dollars plus l'inflation annuelle selon la Banque du Canada taux d'inflation)?

Réponse N° 23 : Les valeurs corrigées en raison de l'inflation ne sont pas acceptables.

Question N° 24 :

Le Canada peut-il fournir plus de précisions concernant l'exigence CTO5 - Expérience de l'apport d'un expert mondial en la matière, où il est indiqué :

- Un projet dans le cadre duquel le soumissionnaire a offert les services d'un expert mondial qui :
 - a. possède au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets de transformation d'organisations de sécurité publique*, acquise au cours des quinze (15) années précédant la date de publication de la demande de soumissions

et

- Un projet dans le cadre duquel le soumissionnaire a offert les services d'un expert mondial qui :

a. possède au moins dix (10) ans d'expérience de la transformation numérique d'entreprises, acquise au cours des quinze (15) années précédant la date de publication de la demande de soumissions

Est-ce que la mention de « projet » et « un minimum de dix (10) ans d'expérience » sont des déclarations indépendantes, de sorte que le Canada recherche une description d'un projet où l'expert mondial a fourni de tels services, ainsi que 10 ans d'expérience au cours des 15 dernières années en tant qu'expert mondial en la matière? Nous supposons que le projet ne doit pas nécessairement durer 10 ans.

Réponse N° 24 : "Projet" et "pour un minimum de dix ans d'expérience" sont des déclarations indépendantes. La supposition du soumissionnaire est exacte.

Question N° 25 :

Le Canada peut-il confirmer que pour CTO5, un conférencier à un « sommet » international répondrait à la définition de « conférence » internationale, car les sommets interpellent un public spécifique aux intérêts spécifiques tels que la sécurité publique ou la transformation numérique ?

Réponse N° 25 : Confirmé, si l'objet était soit la sécurité publique ou la transformation numérique.

Question N° 26 :

Nous comprenons de l'exigence d'entreprise CTO4 que le Canada est à la recherche d'un soumissionnaire possédant une vaste expérience - démontrée par le biais de « partenariats » - de travail avec Oracle ou Microsoft. Bien que les « accords formels » soient courants avec différents fournisseurs, il existe certaines circonstances juridiques uniques dans lesquelles les soumissionnaires ne peuvent pas être considérés comme des « partenaires », mais ont des relations de marché établies par l'entreprise. Afin de permettre à tous les intégrateurs de systèmes ayant une vaste expérience avec Oracle et Microsoft de soumissionner, le Canada modifierait-t-il l'exigence CTO4 pour permettre également des « relations de marché » avec Microsoft et Oracle, et corroborera-t-il cette relation avec des lettres signées de les éditeurs de logiciels décrivant ces relations.

Réponse N° 26 : Le CTO4 a été précédemment révisé. Veuillez-vous référer aux révisions n° 3 et n° 5 de la modification de l'invitation n° 003. Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont un partenariat mondial avec Oracle ou Microsoft. Votre demande a été prise en compte mais l'exigence demeure inchangée.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS